



DÉLIBÉRATION N° 132/2015 du 07 octobre 2015
Approuvant le choix de la Commission d'Appels d'Offres relatif à l'appel d'offres pour
la campagne de forages de reconnaissance dans les communes associées de Fitii, Parea,
et Tefareii à HUAHINE

En sa séance du 07 octobre 2015, convoquée selon la procédure d'urgence par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 7/CONV/CM/2015 du 30 septembre 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Claude CHONG, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint,
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 Avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du mardi 06 octobre 2015;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Le choix des soumissionnaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres relatif à la campagne de forages de reconnaissance dans les communes associées de Fitii, Parea, et Tefareii à HUAHINE est approuvé et se décompose comme suit :

LOT	ATTRIBUTION	MONTANT
Lot 1 "Campagne de forages de reconnaissance sur Huahine"	SARL BOYER	57 883 120 F CFP
Lot 2 "Diagnostic de forages d'eau"	L.T.P.P	1 798 960 F CFP
	TOTAL	59 682 080 F CFP
	FINANCEMENT	59 752 140 F CFP
	MARGE	70 060 F CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants ainsi que tous avenants subséquents.

- Article 3 :** Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2031 du programme 513 du budget annexe de l'eau.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-cinq (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, GIBERT Pitoni, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUIHANI Geroges, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

FANIU Erick a donné pouvoir à
MALATESTTE Antonio
TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan



TUIHANI Georges
FAATAUIRA Camille
TAAROAMEA Bruno

Un (01) membre est absent :

MOU SIN Gaéton

Le Maire,

Marcelin LISAN


<u>Indications sur le résultat du vote :</u>				<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents :	25			Acte rendu exécutoire	
Votants :	28	dont	3	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0			le 15 OCT. 2015	
Exprimés :	28			et publication ou notification	
Votes pour :	28			du 15 OCT. 2015	
Votes contre :	0				
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.				<p>Le Maire,  Marcelin LISAN </p>	